

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté de pharmacie
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2024-2025

registraire.umontreal.ca

FACULTÉ DE PHARMACIE

Information à jour le 11 juin 2024

Introduction

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et aux carrières dans le domaine du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiante et l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciennes et pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheuses et chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des quatre axes de recherche de la Faculté : découverte et validation des cibles thérapeutiques, pharmacométrie et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations, ainsi que formulation et analyse du médicament.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.pharm.umontreal.ca

Direction

Doyen : Simon de Denus

Vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante :
Nathalie Letarte

Vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques : Marie Lordkipanidzé

Vice-doyenne aux affaires professorales et internationales :
Lucie Blais

Secrétaire de faculté : Grégoire Leclair

Directrice administrative : Sylvie Gagnon

Directrice aux études et à la planification : Mylène Héroux

1-670-1-0 version 05 (A24)

Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques intègre, dans une démarche théorique et pratique, les sciences biopharmaceutiques et les sciences de base et leurs applications, ainsi que les processus et étapes du développement pré-clinique et clinique du médicament. Il vise à donner à l'étudiant une solide formation à la fois générale et fondamentale dans le domaine du médicament. Le développement de compétences spécifiques et transversales ciblées fait partie intégrante de la démarche de formation.

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
 - avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal. Toutefois certaines restrictions s'appliquent pour ce programme d'études (voir **Remarques**)
 - être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaire (équivalent temps complet)
 - avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
-

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs 00XU (biologie) et 00XV (chimie)
 - DEC en techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
 - Chimie 101, 201 et 202
 - Mathématiques 103 et 203
 - Physique 101, 201 et 301

et

- à la demande de la Faculté, se présenter à une ou plusieurs entrevues.
-

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
 - Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
 - Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
-

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil pour toutes les catégories de candidats est limitée

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
-

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
-

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
 - Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser à la faculté pour obtenir des renseignements additionnels.
 - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
 - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
-

Structure du programme

Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques 1-670-1-0 version 05 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 cheminement: le Cheminement régulier, le Cheminement Honor ou le Cheminement international.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, de 12 à 18 crédits à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Première année

Obligatoire - 29.5 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 1000	Découverte et développement du médicament et orientation	1.0
SBP 1012	Chimie pour sciences biopharmaceutiques 1	2.5
SBP 1030	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 3	3.0
SBP 1100	Physiopathologie du corps humain 1	2.0
SBP 1101	Physiopathologie du corps humain 2	2.0
SBP 1110	Pharmacologie 1	2.0
SBP 1111	Pharmacologie 2	2.0

Cours	Titre	CR
SBP 1130	Biochimie et biologie cellulaire	3.0
SBP 1150	Éléments de biologie moléculaire et de génomique	2.5
SBP 1300	Statistiques pour sciences biopharmaceutiques 1	2.0
SBP 1301	Statistiques pour sciences biopharmaceutiques 2	2.0
SBP 2028	Laboratoire de biologie moléculaire pour sciences biopharmaceutiques	1.5
SBP 2031	Pharmacocinétique	4.0

Bloc 70B Deuxième année

Obligatoire - 30.5 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 2015	Laboratoire de chimie pour sciences biopharmaceutiques	1.5
SBP 2041	Biopharmacie et formulation	3.0
SBP 2045	Laboratoire de technologie pharmaceutique 1	1.0
SBP 2052	Innocuité préclinique et toxicité	2.0
SBP 2100	Physiopathologie du corps humain 3	3.0
SBP 2110	Pharmacologie 3	4.0

Cours	Titre	CR
SBP 2310	Développement du médicament 1	3.0
SBP 2320	Développement du médicament 2	3.0
SBP 2330	Développement du médicament 3	4.0
SBP 2340	Développement du médicament 4	3.0
SBP 2350	Déontologie de la recherche clinique	1.0
SBP 3016	Projet d'intégration : notions et compétences 1	2.0

Bloc 70C Troisième année

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 3045	Projet d'intégration : notions et compétences 2	2.0
SBP 3050	Sciences des données en sciences pharmaceutiques	2.0
SBP 3060	Entrepreneuriat en développement du médicament	2.0

Cours	Titre	CR
SBP 3601	Thérapies avancées 1	3.0
SBP 3602	Thérapies avancées 2	3.0

Bloc 70D Cours d'approfondissement des compétences

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 3100	Approches expérimentales des cibles thérapeutiques	3.0
SBP 3200	Formulations pharmaceutiques d'avant-garde	3.0

Cours	Titre	CR
SBP 3300	Pharmacométrie et gestion de l'essai clinique	3.0
SBP 3401	Médicament et santé des populations : enjeux	3.0

Bloc 70E Propre au cheminement régulier

Option - maximum 15 crédits.

Cheminement régulier - 15 crédits. Cheminement Honor et cheminement International : 0 crédits. À l'intention des étudiants au cheminement régulier, l'étudiant doit être inscrit à un des cours suivants: SBP 3440 ou SBP 3610 pour pouvoir suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) du bloc 70F.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
PHL 3300	Travaux pratiques en pharmacologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6156A	Atelier thématique	1.0
SBP 3420	Introduction à la cosmétologie	2.0
SBP 3440	Sujets spéciaux 1	3.0
SBP 3500	Stage en milieu de travail	15.0

Bloc 70F Propre aux cheminements honor et international

Option - maximum 15 crédits.

Cheminement Honor : 15 crédits (PHM6077 et SBP4001). Cheminement international : 15 crédits (SBP3500E).

Cours	Titre	CR
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0
SBP 3500E	Stage hors-pays en sciences biopharmaceutiques	15.0

Cours	Titre	CR
SBP 4001	Projet de recherche Honor	13.0

1-675-1-1 version 06 (A16)

Doctorat de premier cycle en pharmacie

Doctorat de 1^{er} cycle en pharmacie (Pharm. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à :

- Prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients et en aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé;
 - Jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne
 - Travailler en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé selon une approche interdisciplinaire
 - Favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.
-

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
 - être titulaire d'un baccalauréat universitaire ou faire la preuve d'une formation considérée équivalente par l'Université de Montréal. Des études universitaires non sanctionnées par un diplôme ne rendent pas admissibles.
-

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs 00XU (biologie) et 00XV (chimie)
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants :
 - Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
 - Chimie 101, 201 et 202
 - Mathématiques 103 et 203
 - Physique 101, 201 et 301

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
 - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**).
 - Sur demande, se présenter à une entrevue en personne.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C2** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.
 - **Universitaire** :
 - toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - ou
 - toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.
 - **Francophone hors Québec** : toute personne francophone résidente d'une province canadienne qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de santé.
 - **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
 - **Membre des Premières Nations** :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRI, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
 - **Candidat des communautés noires** : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).
-

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats.

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
 - Pour les candidats des communautés noires ou des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada, des places peuvent être attribuées selon la qualité des dossiers à des candidats qui n'ont pas été sélectionnés dans un autre contingent.
 - Parmi les candidats admis, un maximum de sept places peut être attribué, par entente intergouvernementale, à des candidats francophones hors-Québec (quatre des provinces maritimes, trois de l'Ontario).
-

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

• Pour les collégiens et les universitaires :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
 - Dossier scolaire : 80 %
 - Examen CASPer : 20 %
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

• Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
 - Dossier scolaire : 80 %
 - Examen CASPer : 20 %
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
-

Remarques

• Examen CASPer^{MC}

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper

• Exigences du programme

- Dans les délais prévus par le programme, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, attester de la réussite d'un cours de Réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par la Faculté et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des pharmaciens du Québec selon les exigences en vigueur au début de l'année universitaire. La documentation nécessaire est fournie à l'étudiant par la Faculté.
- L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme. Consulter le site Internet de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis.
- Des frais institutionnels obligatoires sont exigés à partir de la 2^e année du programme.

• Les stages

- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la grande région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par la Faculté et est expliqué aux étudiants au cours de leur première année.
- Les stages PHA 1510 et PHA 2510 des deux premières années sont effectués soit en mai, soit en juin (une moitié de la cohorte en mai, l'autre moitié en juin).
- Advenant que vos cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera votre dossier pour s'assurer que vous avez conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre vos études.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

• Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
- **Entrevue** :
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté de pharmacie.
 - L'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.

• Pour les candidats provenant des régions éloignées

- Afin de faciliter l'accès à la formation en pharmacie aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5^e secondaire dans une école située dans l'une des régions suivantes :
 - Abitibi-Témiscamingue
 - Bas-Saint-Laurent
 - Côte-Nord
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - Nord-du-Québec

- Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James
- nord de la région des Laurentides
- partie ouest du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- parties ouest et nord de l'Outaouais
- partie nord de la Mauricie

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en pharmacie 1-675-1-1 version 06 (A16)

Le doctorat comporte 164 crédits dans son Cheminement général et 177 crédits dans son Cheminement Honor.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Cours de 1^{re} année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 1110	Fonctionnement normal du corps humain 1	2.0
PHA 1120	Fonctionnement normal du corps humain 2	2.0
PHA 1130	Fonctionnement normal du corps humain 3	4.0
PHA 1140	Fonctionnement normal du corps humain 4	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 1210	Le pharmacien, professionnel de la santé	2.0
PHA 1215	Le pharmacien et la loi	2.0
PHA 1311	Laboratoire - pratique professionnelle 1	2.0
PHA 1416A	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1A	3.0

Bloc 01B

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
PHA 1150	LADMER 1 - Médicament en dose unique	4.0
PHA 1160	LADMER 2 - Médicament en doses multiples	3.0
PHA 1170	LADMER 3 - Médicaments en interaction	2.0
PHA 1180	Soins pharmaceutiques : immunologie	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 1220	Le pharmacien et le patient	2.0
PHA 1320	Laboratoire - pratique professionnelle 2	3.0
PHA 1416B	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1B	2.0
PHA 1510	Pratique pharmaceutique communautaire 1	4.0

Segment 02 Cours de 2^e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 2110	Soins pharmaceutiques : hématologie, néphrologie	4.0
PHA 2121	Soins pharmaceutiques : infectiologie 1	5.0
PHA 2140	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie	4.0

Cours	Titre	CR
PHA 2210	Le pharmacien et le savoir scientifique	3.0
PHA 2310	Laboratoire - pratique professionnelle 3	3.0

Bloc 02B

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
PHA 2131	Soins pharmaceutiques : infectiologie 2	1.0
PHA 2150	Soins pharmaceutiques : cardiologie 1	4.0
PHA 2160	Soins pharmaceutiques : cardiologie 2	4.0

Cours	Titre	CR
PHA 2170	Soins pharmaceutiques : endocrinologie	3.0
PHA 2220	Le pharmacien-conseil	3.0
PHA 2320	Laboratoire - pratique professionnelle 4	3.0
PHA 2510	Pratique en établissement de santé 1	4.0

Segment 03 Cours de 3^e année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 37 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Cheminement Honor: Les étudiants devront s'inscrire au cours du Bloc 03V et suivre dans le Bloc 03C les cours suivants: PHM 6077 (2 crédits) et PHA 3603 (1 crédit).

Bloc 03A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
PHA 3120	Soins pharmaceutiques : pneumologie, rhumatologie	4.0
PHA 3130	Soins pharmaceutiques : obstétrique-gynéco, urologie, ORLO	4.0
PHA 3160	Soins pharmaceutiques : psychiatrie, toxicomanie	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 3180	Soins pharmaceutiques : infectiologie 3	2.0
PHA 3210	Le pharmacien et la communauté	4.0
PHA 3310	Laboratoire - pratique professionnelle 5	2.0
PHA 3416	Services à la communauté	1.0

Bloc 03B

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 3140	Soins pharmaceutiques : dermatologie	3.0
PHA 3150	Soins pharmaceutiques : neurologie	3.0
PHA 3170	Soins pharmaceutiques : oncologie	3.0

Cours	Titre	CR
PHA 3190	Soins pharmaceutiques : infectiologie 4	1.0
PHA 3220	Le pharmacien gestionnaire	3.0
PHA 3323	Laboratoire de pratique professionnelle 6	3.0

Bloc 03C

Option - Maximum 3 crédits.

Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant doit être inscrit au cours PHA 3603 (1 crédit).

Cours	Titre	CR
PHA 3603	Problèmes pharmaceutiques 3	1.0
PHA 3604	Problèmes pharmaceutiques 4	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 2282	Problèmes pharmaceutiques 1	2.0
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0

Bloc O3D

Option - Maximum 3 crédits.

L'inscription à un cours du bloc est réservée aux étudiants qui ont complété 86 crédits du programme.

Cours	Titre	CR
PHM 6010	Développement du médicament	3.0
PHM 6300	Gestion en pharmacie : équipe de travail	1.0
PHM 6424W	Soins pharmaceutiques: néphrologie- cardiologie	1.0
PHM 6429W	Soins pharmaceutiques - Néphrologie- Endocrinologie	1.0
PHM 6433W	Soins pharmaceutiques: néphrologie- hématologie	1.0
PHM 6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant	3.0
PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique	3.0
PHM 6505	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6513	Le pharmacien et l'aide humanitaire	3.0
PHM 6514	Soins pharm. urgence et soins critiques	3.0
PHM 6515	Soins pharmaceutiques pédiatriques	3.0
PHM 6893	Gestion des opérations en pharmacie	1.0
PHM 6896	Service à la clientèle en pharmacie	1.0
PHM 6968W	Pharmacothérapie personnalisée	1.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc O3V

Option - Maximum 13 crédits.

Pour s'inscrire au Cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété 86 crédits du programme d'études, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor. Pour s'inscrire au Bloc O3V, l'étudiant doit suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) et le cours PHA 3603 (1 crédit).

Cours	Titre	CR
SBP 4001	Projet de recherche Honor	13.0

Segment 70 Cours de 4^e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 38 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 4410	Activités d'intégration en pharmacie 6	6.0
PHA 4510T	Pratique pharmaceutique communautaire 2	8.0
PHA 4520T	Pratique pharmaceutique communautaire 3	8.0

Cours	Titre	CR
PHA 4530	Pratique en établissement de santé 2	8.0
PHA 4540	Pratique en établissement de santé 3	4.0
PHA 4550	Stage à thématique optionnelle	4.0

1-675-1-2 version 03 (A21)

Qualification en pharmacie

Attestation

Objectifs

Le programme de qualification en pharmacie vise à fournir la formation complémentaire requise aux titulaires d'un diplôme en pharmacie acquis à l'étranger afin qu'ils soient aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques de qualité, à jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, en collaboration avec les autres professionnels de la santé, ainsi qu'à promouvoir et à assurer un usage optimal des médicaments pour améliorer la qualité des soins.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire d'un diplôme universitaire en pharmacie obtenu hors Canada.

et

- satisfaire aux conditions suivantes
 - avoir complété le processus auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) qui inclut :
 - 1) d'obtenir une prescription écrite de cours et
 - 2) de soumettre un avis valide de la Direction de l'admission et du perfectionnement relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
 - réussir l'examen CASPer en français (voir la rubrique Remarques)
 - se présenter à une entrevue
-

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **C1** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Catégories de candidats

- **Candidat régulier** : toute personne admissible qui a la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.
 - **Candidat international** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études et un permis de travail stage coop. Pour connaître les démarches, voir UdeM International/programme d'études de plus de six (6) mois.
-

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 30 places et est répartie entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

- Les candidats dont le dossier scolaire et les résultats à l'examen CASPer en français sont jugés satisfaisants sont convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire (voir la rubrique **Remarques**). L'examen CASPer doit être passé en français.
 - Une liste d'excellence est établie en fonction du dossier scolaire, des résultats à l'examen CASPer en français et de l'entrevue aux fins de sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
-

Remarques

• Examen CASPer^{MC} en français

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer en français avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper

• Exigences du programme

- Dès le début de ses études au programme de qualification, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, attester d'un cours de Réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par la Faculté et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des pharmaciens du Québec selon les exigences en vigueur au début de l'année universitaire. La documentation nécessaire est fournie à l'étudiant par la Faculté.
 - L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme. Consulter le site web de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis.
 - Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la grande région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par la Faculté et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études
 - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
 - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
-

Structure du programme

Qualification en pharmacie 1-675-1-2 version 03 (A21)

Le programme comporte 64 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de soins pharmaceutiques

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 1131	Soins pharmaceutiques : infectiologie	3.5
PAP 1132	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie	2.5
PAP 1133	Soins pharmaceutiques : dermatologie	1.5
PAP 1134	Soins pharmaceutiques : population spéciale	1.0
PAP 1135	Soins pharmaceutiques : hémato-cardiologie	2.5
PAP 1136	Soins pharmaceutiques : cardiologie	2.0

Cours	Titre	CR
PAP 1137	Soins pharmaceutiques : néphrologie-endocrinologie	3.0
PAP 1138	Soins pharmaceutiques : rhumatologie-pneumologie	3.0
PAP 1139	Soins pharmaceutiques : psychiatrie	2.0
PAP 1140	Soins pharmaceutiques : gynéco-uro-ophtalmologie	1.5
PAP 1141	Soins pharmaceutiques : neurologie	2.5
PAP 1142	Soins pharmaceutiques : oncologie	2.0

Bloc 70B Cours complémentaires en pharmacie

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 1221	Processus LADMER	2.5
PAP 1222	Savoirs scientifiques en pharmacie	1.0
PAP 1223	Gestion pratique et opérations en pharmacie	2.0
PAP 1224	Législation et normes en pharmacie	2.5

Cours	Titre	CR
PAP 1225	Consultations en pharmacie 1	2.0
PAP 1226	Consultations en pharmacie 2	2.5
PAP 1227	Éthique en pharmacie	0.5

Bloc 70C Laboratoire de pratique professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 1301	Laboratoire de pratique professionnelle 1	1.5
PAP 1305	Laboratoire de pratique professionnelle 2	1.5

Cours	Titre	CR
PAP 1310	Laboratoire de pratique professionnelle 3	1.5
PAP 1315	Laboratoire de pratique professionnelle 4	1.5

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 3500	Introduction : stage pharmacie communautaire	4.0
PAP 3505	Stage en établissement de santé	4.0

Cours	Titre	CR
PAP 3510	Stage en pratique de la pharmacie communautaire 1	4.0
PAP 3515	Stage en pratique de la pharmacie communautaire 2	6.0